

**DÉPARTEMENT**  
Haute-Garonne

**ARRONDISSEMENT**  
TOULOUSE

**COMMUNE**  
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2025-38**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 juillet 2025 à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation d'urgence du 4 juillet 2025 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. Pierre ARTIGUE, M. Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Mme Fabienne MAURICE, M. Henri-Jacques MORILLON, Mme Sophie PERTUISET, M. Jean-Louis ROUCH.

Etaient absentes et représentées : Mme Marie-Blandine GAILLARD et Mme Christiane TOMAS.

Etaient absents : M. Mathieu AUXIETRE, M. Patrick OTAL et M. Yann PEDRONO.

M. Jean-Louis ROUCH a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Vœux pour soutenir nos petites lignes ferroviaires régionales**

Madame le Maire **EXPLIQUE** que notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Madame le Maire **PROPOSE** de délibérer pour affirmer le soutien de la Commune au maintien des petites lignes ferroviaires du territoire.

Ainsi, le conseil municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue :

**Article 1** : Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

**Article 2** : Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

**Article 3 :** Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

**Article 4 :** Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 12 |
| Membres présents    | 7  |
| Suffrages exprimés  | 9  |
| Pour                | 09 |
| Contre              | 00 |
| Abstention          | 00 |

Le Maire,  
Sophie LAY

